



Concours *Déplace de l'air à Poly* – Règlements – Prix de participation

Admissibilité

Ce concours est réservé exclusivement aux personnes inscrites aux défis **Déplace de l'air à Poly**. **Les employés, représentants ou mandataires de Polytechnique Montréal ne sont pas admissibles.**

Conditions de participation

Le concours débute le 3 février 2018 à 9 h 00 et se termine le 3 février 2018 à 16 h 30.

Prix

- 2 casquettes (valeur de 20\$ chacune)
- 2 tuques (valeur de 20\$ chacune)
- 4 chandails à capuchon (valeur de 20\$ chacun)
- 4 cotons ouatés (valeur de 30\$ chacun)

Tirage

Les gagnants seront choisis au hasard parmi tous les participants. Ce tirage au hasard se fera par un employé de Polytechnique Montréal, situé au 2500 Chemin Polytechnique à Montréal, Québec, la journée même du concours, soit le 3 février 2018.

Les chances de gagner dépendront du nombre total de participants. « Les prix seront attribués et remis aux gagnants le jour même du tirage. »

Réclamation des prix

Afin d'être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard doit :

- Être admissible selon les modalités des présents règlements ;
- Être présent lors du tirage.

Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier le prix ou une partie de celui-ci ou d'y substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure sans préavis.

Si l'une des modalités pour être déclaré gagnant n'est pas respectée, la personne sera disqualifiée et perdra son droit de recevoir le prix qui lui était désigné. Polytechnique Montréal se réserve le droit, de choisir au hasard une autre personne pour être admissible au prix.

Conditions générales :

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le concours est soumis à toute loi fédérale, provinciale et municipale en vigueur. Le concours est nul lorsque la loi l'interdit. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans en aviser les personnes participantes.